

Les conseils pour un constat sans stress

Utilisez le constat amiable pour nous déclarer tout accident, avec ou sans tiers.

Sur le lieu de l'accident :

- Utilisez un seul constat pour 2 véhicules.
- Remplissez avec un stylo à bille, le recto du constat dont les renseignements prévalent sur ceux figurant au verso.
- Vérifiez que le n° d'immatriculation indiqué par l'autre conducteur correspond bien à son véhicule.
- Vérifiez le n° de contrat d'assurance de l'autre conducteur ainsi que la Compagnie d'assurance.
- Les deux conducteurs doivent signer le même exemplaire. N'ajoutez rien au recto après avoir signé.

Si l'autre conducteur refuse de signer le constat amiable (ou même de le remplir) :

- Portez toutes les informations susceptibles de l'identifier (immatriculation, assureur et numéro de contrat sur pare-brise...).
- Recherchez des témoins.
- Indiquez le refus dans la case "Observations" (rubrique 14).

Chez vous :

Remplissez le verso du constat. Ces précisions serviront à votre assureur pour traiter plus rapidement votre dossier.

Transmettez- le au plus tard dans les 5 jours ouvrés après la date de l'accident à votre intermédiaire

NOUVEAU ! : Pour accélérer le traitement de votre sinistre, faites votre déclaration en ligne sur votre espace personnel monespace.generali.fr

Si l'accident met en cause plusieurs véhicules :

Remplissez un constat différent avec chacun des conducteurs des véhicules concernés.

Dans la rubrique "Observations", indiquez notamment si vous avez été projeté ou non sur le véhicule situé devant vous.

S'il y a des blessés :

Précisez au verso leur nombre, leur qualité (passager de votre véhicule, d'un autre véhicule, conducteur, piéton, cycliste...).

Besoin d'une aide pour remplir votre constat amiable ?

- Si vous avez souscrit l'Assistance, vous pouvez à tout moment contacter SOS Accident par Europ Assistance.

France : 01 41 85 84 83
(Prix d'un appel local)
de l'étranger : +33 1 41 85 84 83
(numéro non surtaxé).

Astuce

Pour gagner du temps, ayez toujours dans votre véhicule un exemplaire du constat déjà rempli aux rubriques :
"assuré" (6)
"véhicule" (7)
"société d'assurances" (8).

Demandez votre constat auprès de votre intermédiaire Generali.

NOUVEAU : téléchargez dès maintenant l'application MonGenerali sur l'Appstore.

En cas d'accident, elle vous aidera à évaluer les responsabilités grâce à des cas concrets (sous réserve d'appréciation par nos services) et de trouver toutes les informations utiles en cas d'accident.

